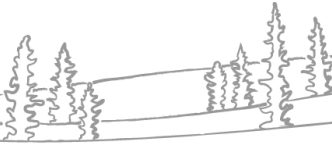




# PROGRAMME D'AIDE À LA PERTE DE REVENUS POUR LES PERSONNES ÉVACUÉES

## DOCUMENT EXPLICATIF



### APERÇU

Le feu de forêt qui a ravagé le territoire de la Première Nation Kát'odeeche a entraîné un ordre d'évacuation pour ses résidents ainsi que pour les résidents de la ville de Hay River.

Le Programme d'aide à la perte de revenus pour les personnes évacuées vise à fournir une aide financière ponctuelle et ciblée pendant les évacuations. Son objectif est d'alléger le fardeau financier des personnes évacuées qui ont subi une perte de revenus d'emploi.

### FINANCEMENT DISPONIBLE

Les résidents de 17 ans et plus qui n'ont pas pu travailler en raison d'une évacuation de plus de 7 jours peuvent recevoir un versement unique de 750 \$.

### ADMISSIBILITÉ

Le Programme de soutien à la perte de revenus pour les personnes évacuées des TNO est offert à tous les résidents des TNO âgés de 17 ans et plus qui :

- sont visés par un ordre d'évacuation de plus de 7 jours;
- ont subi une perte de revenus d'emploi, car leur emploi a été interrompu en raison d'un ordre d'évacuation.

## COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les résidents recevront un formulaire pour présenter une demande au titre du Programme de soutien à la perte de revenus pour les personnes évacuées. Pour participer au programme, les résidents devront faire ce qui suit :

- S'enregistrer en tant que personne évacuée auprès du GTNO;
- Fournir une preuve des revenus d'emploi;
- Présenter une déclaration attestant qu'ils ont perdu leur revenu d'emploi et qu'ils n'ont reçu aucune aide financière de leur employeur;
- Fournir les renseignements personnels nécessaires pour permettre au GTNO de délivrer un feuillet T4A. Le paiement sera assujéti à un impôt retenu à la source de dix pour cent.

Envoyez les formulaires dûment remplis à :

[EIDS@gov.nt.ca](mailto:EIDS@gov.nt.ca)

## PAIEMENT ET ÉCHÉANCIER

Les personnes admissibles recevront un paiement unique de l'une des façons suivantes :

- Par dépôt direct (pour les personnes qui ont accès à des services bancaires électroniques);
- Par chèque.

## POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.fin.gov.nt.ca/fr/services/programm-e-d%E2%80%99aide-à-la-perte-de-revenus-pour-les-personnes-évacuées>